

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2017

Convocation du : 14/09/2017

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents :

Mmes : Christine JEUNOT-Laurence WEBER

MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON-Pascal CHARDON-Jean-Louis CHOPARD- Bernard DEGOIS- Ghislain HOUSER- Christophe HUGUENIN-Laurent JEAMBRUN

Absent : néant

Absent excusé : néant

1/La délibération pour approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est remise à une séance ultérieure sur demande de la CCPM.

2/Délibération 2017/24 : Approbation des rapports d'activités 2016 de la CCPM

-le rapport annuel d'activité 2016 de la CCPM
-le rapport 2016 du service d'élimination des déchets de la CCPM
-le rapport annuel du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
ont été présentés et adoptés sans observation.

3/Délibération 2017/25 : Desserte électrique du lotissement « Les Frênes II » / Convention avec le SYDED

La maîtrise d'ouvrage des travaux de desserte électrique sur le projet de lotissement « Les Frênes II » est assurée par le SYDED du Doubs (Syndicat mixte d'Energie du Doubs).

Une convention définit les engagements de chacune des parties et la **répartition financière prévisionnelle**.

-L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à **10 540.00 € TTC**

-**La part restant à la charge de la commune est estimée à 3 020.00 €**

► **Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et l'annexe financière entre la commune et le SYDED**

4/ Questions diverses

✚ Réfection partielle du toit de l'ex presbytère

3 entreprises ont été consultées :

-**SODEX FESSELET** - St Hippolyte (travaux charpente couverture et zinguerie)

-**SARL JEAMBRUN Frères** – Maîche + Zinguerie avec l'entreprise David DEGOIS

-**SARL CMBD** -BRISCHOUX Michel – Maîche + Zinguerie avec l'entreprise David DEGOIS .

Le devis de l'entreprise CMBD avec la partie zinguerie faite par l'entreprise DEGOIS est retenu pour la somme de **20 299.35 € TTC**.

✚ Installation électrique à l'église

Le conseil municipal prend acte du constat fait par Ghislain HOUSER électricien, lors d'un dépannage à l'église : l'installation électrique n'est plus aux normes.

La remise aux normes totale de l'installation électrique n'est pas d'actualité, par contre le conseil municipal demande la mise en sécurité de l'éclairage proprement dit de l'église dans les meilleurs délais.

✚ Règlement du cimetière

Le conseil municipal décide d'avancer dans la mise en place du règlement du cimetière. Il propose d'y intégrer l'installation d'un columbarium et d'un Jardin du Souvenir.

✚ Sécurité de la RD 237 en traversée d'agglomération

Lors d'une réunion avec les riverains le 31 août 2017, plusieurs suggestions ont été évoquées pour ralentir la vitesse sur la RD 237 en traversée de notre village.

Le maire en a rendu compte au STA (Service Territorial d'Aménagement du Département) qui propose 2 solutions :

- 1) En partenariat avec le Département, réfection totale de la chaussée avec plateaux ralentisseurs et création de trottoirs : lourde opération financière et délai très long pour inscription au programme OPSA (Opération en partenariat avec les services d'Aménagement du Département)
- 2) Création de 2 plateaux ralentisseurs sans création de trottoirs, dans ce cas la commune gère et prend en charge la totalité des travaux.

Le choix du conseil municipal se tourne vers la 2^{ème} solution soit création de 2 plateaux ralentisseurs
(1 à chaque entrée d'agglomération)

✚ Le repas de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans est fixé au samedi 25 novembre 2017 à 12h à la salle des fêtes *(Les invitations seront adressées début novembre)*